

Commune de VILLARD-SUR-DORON

Conseil Municipal du vendredi 06 octobre 2011 à 20 heures

Présents : Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Patricia PALLUEL-BLANC, Jean-Paul HENRIOUX, Carine MEILLEUR, Cédric MEILLEUR, André PALLA, Xavier HERPIN, Patrick BONNEFOY, Jean-François DUGIT-GROS, Hélène DURAND, Dominique REGE METRAL, Karine MEILLEUR

Absents : Bruno MEILLEUR (pouvoir à Emmanuel HUGUET), Denis ROUX (pouvoir à Jean Paul HENRIOUX) et Christelle PERSONNAZ

Secrétaire de Séance : Hélène DURAND

Point n° 1 : Délibération : Autorisation d'une vente de bois.

Sur le secteur de la forêt aux Saisies, une demande est faite pour autorisation d'une vente de bois sur parcelle non soumise pour un prix de 10 € le m³, pour 25 m³ soit 250 € à Monsieur René PICCARD. Le conseil municipal à l'unanimité est favorable à cette demande.

Point n°2 : Délibération : Approbation de la modification du PLU.

Rappel des principaux points modifiés :

- Les travaux d'affouillement et d'exhaussement peuvent désormais avoir lieu sans condition de zonage, sous réserve toutefois de respecter l'environnement et de bien s'intégrer dans le paysage. Suite à une remarque formulée par la Chambre d'agriculture, il est rajouté dans le projet de modification, que ce type de travaux ne devront pas porter atteinte à la bonne gestion du parcellaire agricole.
- Les toitures et volumes des bâtiments annexes : désormais le faitage des annexes ne sera plus obligatoirement parallèle à la ligne de plus grande pente et le rapport hauteur largeur peut atteindre 1.
- Sur le secteur de la forêt (Les Saisies) une zone Usb5 a été créée pour permettre de conforter la capacité d'accueil de résidences de tourisme (accroissement de SHON de 4400 m²).

Rapport du commissaire enquêteur : aucune remarque spécifique n'a été formulée par les administrés et le commissaire a donné un avis favorable au projet de modification.

Le projet de modification N°1 du PLU est adopté à l'unanimité.

Rappel de la procédure :

- La délibération doit être envoyée avec les pièces jointes (PLU modifié + cartes) à la préfecture pour le contrôle de légalité.
- La délibération doit être affichée pendant un mois en mairie.
- Une publicité doit être faite de cette délibération dans un journal départemental pendant au moins 2 semaines.
- La délibération deviendra exécutoire après l'accomplissement de ces formalités.

Point n° 3 : Délibération : Subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'office du tourisme des saisies pour la navette Bisanne 1500/Les Saisies

Le conseil municipal à l'unanimité est favorable au versement à l'office du tourisme des Saisies d'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros pour la navette estivale entre Bisanne 1500 et Les Saisies.

Point n° 4 : Délibération : Acquisition de la maison « Duret » à l'entrée du village

Deux solutions peuvent être envisagées pour l'achat de cette propriété : soit l'achat du terrain nu, soit l'achat du terrain et du bâtiment.

Par 11 voix pour, 2 abstentions et 1 contre, le conseil municipal se prononce favorable à l'acquisition du terrain et du bâtiment. Le conseil charge M. le Maire de rencontrer les propriétaires pour finaliser différents points restant à négocier.

Point n° 5 : Délibération : tarif de la garde périscolaire du soir

Le conseil municipal par délibération fixe la contribution des familles pour la garde du soir à 2,50 € de l'heure par enfant.

Point n° 6 : Délibération : demande de subvention par la société d'économie alpestre pour des travaux effectués sur les sanitaires des halles.

La commune effectue des travaux pour mettre en place une salle de douche sur le lieu de résidence des alpagistes. La commune souhaite solliciter l'aide de la Société d'Economie Alpestre pour présenter une demande de subvention au Conseil Régional. Le devis des travaux se monte à 11 000 €, le montant de la subvention sollicitée est de 7 000 €.

Questions diverses :

- Sécurité du carrefour à l'entrée du village : un courrier des parents d'élèves des Dévies signale que le carrefour à l'entrée du village est dangereux pour les enfants circulant à pied pour se rendre à l'arrêt du car, l'éclairage est insuffisant, et les marquages au sol effacés. La mairie prévoit la mise en place d'une plateforme à côté de l'abri bus et une limitation à 50km/h à l'entrée du village.
- Travaux en cours : les travaux de voirie avancent, le secteur de Champarnand a été rénové ainsi que la route de la forêt et devant le bâtiment d'Améria.
- Place du village : l'entreprise Durand fait la pose des parties en pierre.
- Aménagement des locaux d'Améria : les travaux avancent conformément aux prévisions et la salle communale devrait être opérationnelle pour les vacances de Noël.
- Résultat du concours d'architecte pour le centre multi activité : le marché de maîtrise d'œuvre est confié à l'équipe DHA domiciliée à Bellentre (Lyon-Paris)

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 30 novembre 2011 à 20 heures

**Le Maire,
Emmanuel HUGUET**